

Direction générale de la coordination,  
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 30 septembre 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.290**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 4 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

- Tous les échanges, correspondances, etc., entre la ministre, le sous-ministre et/ou les établissements de santé et services sociaux concernant les super-cliniques et les GMF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ». (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé  
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CP-00023-70